

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 169 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Frédéric GIBELOT - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Richard MALLIE - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Bernard DEFLESSELLES - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nadia BOULAINSEUR représentée

par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Marie-Ange CONTE représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DESTROST représenté par Lionel DE CALA - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christian PELLICANI - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Francis TAULAN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Emilie CANNONE - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Nathalie TESSIER - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Camélia MAKHLOUFI représentée par Corinne BIRGIN - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Didier KHELFA - Pauline ROSSELL représentée par Olivia FORTIN - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par André MOLINO - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ - Mathilde CHABOCHE - Agnès FRESCHEL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Benoît PAYAN - René RAIMONDI - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Cédric JOUVE - Marion BAREILLE représentée à 15h45 par David GALTIER - Martial ALVAREZ représenté à 15h53 par François BERNARDINI - Véronique MIQUELLY représentée à 16h00 par Solange BIAGGI - Eric GARCIN représenté à 16h09 par Christian DELAVET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laure-Agnès CARADEC à 14h28 - Didier REAULT à 14h28 - Roger GUICHARD à 15h14 - Georges ROSSO à 15h15 - Christine JUSTE à 15h21 - Isabelle ROVARINO à 15h22 - Audrey GARINO à 15h22 - Jessie LINTON à 15h22 - Richard DONA à 15h22 - Christian PELLICANI à 15h22 - Vincent KORNPROBST à 15h23 - Loïc GACHON à 15h23 - Jean-Marc COPPOLA à 15h23 - Daniel AMAR à 15h24 - Anne Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h25 - Michèle RUBIROLA à 15h26 - Laurent BELSOLA à 15h45 - Lisette NARDUCCI à 15h46 - Jean-Pierre SERRUS à 15h56 - Sophie AMARANTINIS à 16h00 - Eric CASADO à 16h00 - Grégory PANAGOUDIS à 16h00 - René-François CARPENTIER à 16h00 - Chantal GARCIA à 16h00 - Sophie CAMARD à 16h08 - Anne MEILHAC à 16h09 - Olivia FORTIN à 16h09 - Christian AMIRATY à 16h09 - Sophie GUERARD à 16h13 - Philippe CHARRIN à 16h13 - Richard MALLIE à 16h14 - Claude FERCHAT à 16h17 - Yves MESNARD à 16h18 - José MORALES à 16h18.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### FBPA-037-16488/24/CM

#### ■ Affectation du résultat 2023 - Budget annexe "Assainissement" 93504

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application des textes en vigueur, l'arrêté des comptes de la Métropole Aix Marseille Provence est approuvé par le vote du compte administratif.

Afin de se mettre en conformité avec le principe des finances publiques d'unité budgétaire, il a été procédé à la création d'un budget annexe unique « assainissement ». Sur le plan technique, les budgets annexes « CT1 assainissement », « CT2 assainissement », « CT3 assainissement », « CT4 assainissement », « CT5 assainissement » sont transférés vers le budget annexe « assainissement ».

De plus, pour les budgets annexes de la compétence « assainissement » dissous à compter du 31 décembre 2023, les résultats sont repris au budget supplémentaire du budget annexe « assainissement ».

Cet arrêté des comptes permet de déterminer :

- Le résultat de clôture de la section d'exploitation, constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice, auquel se rajoute les résultats antérieurs de clôture ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement, laissant apparaître un besoin de financement de la section ;
- Les restes à réaliser en recettes, qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

Le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023 pour les budgets annexes de la compétence « assainissement » est détaillée dans le tableau suivant :

Budgets	Résultats de l'exercice 2023		Résultats de clôture d'exploitation 2023 (A)	Résultats de clôture d'Investissement 2023 (B)	Restes à Réaliser en Recettes 2023 (C)	Résultats cumulés Investissement 2023 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2024 (D)	Solde maintenu en section d'exploitation (A-D)
	Exploitation	Investissement						
CT1 - assainissement	11 249 170,64	-2 137 546,77	41 537 351,17	-11 718 402,36		-11 718 402,36		41 537 351,17
CT2 - assainissement	510 096,03	-2 742 839,52	11 604 403,67	-2 439 012,86		-2 439 012,86		11 604 403,67
CT3 - assainissement	564 514,45	-3 701 876,93	1 960 371,61	-2 914 741,61		-2 914 741,61		1 960 371,61
CT4 - assainissement	-2 461 098,33	1 978 341,75	-37 060,40	2 565 986,54		2 565 986,54		-37 060,40
CT5 - assainissement	1 832 587,04	3 683 777,84	6 757 857,23	-7 458 012,12		-7 458 012,12		6 757 857,23
CT6 - assainissement	1 865 432,89	1 536 839,67	3 973 315,36	1 351 321,56		1 351 321,56		3 973 315,36
Budget annexe assainissement	13 560 702,72	-1 383 303,96	65 796 238,64	-20 612 860,85	0,00	-20 612 860,85	20 612 860,85	45 183 377,79

Les résultats des budgets annexes dissous sont intégrés dans le budget annexe « assainissement » (75061). Il est proposé d'affecter en section d'investissement un total de 20 612 860,85 euros afin de permettre la couverture du besoin de financement. Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 45 183 377,79 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après

## **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2023 relatifs à ce budget.

### **Où il le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la reprise des résultats du budget annexe « CT1 assainissement » et leur intégration dans le budget annexe « assainissement » comme suit :

Le résultat de clôture 2023 de la section d'exploitation s'établit à 41 537 351,17 euros.  
Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement, s'élève à -11 718 402,36 euros.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la reprise des résultats du budget annexe « CT2 assainissement » et leur intégration dans le budget annexe « assainissement » comme suit :

Le résultat de clôture 2023 de la section d'exploitation s'établit à 11 604 403,67 euros.  
Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement, s'élève à - 2 439 012,86 euros.

#### **Article 3 :**

Est approuvée la reprise des résultats du budget annexe « CT3 assainissement » et leur intégration dans le budget annexe « assainissement » comme suit :

Le résultat de clôture 2023 de la section d'exploitation s'établit à 1 960 371,61 euros.  
Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement, s'élève à - 2 914 741,61 euros.

#### **Article 4 :**

Est approuvée la reprise des résultats du budget annexe « CT4 assainissement » et leur intégration dans le budget annexe « assainissement » comme suit :

Le résultat de clôture 2023 de la section d'exploitation s'établit à - 37 060,40 euros.  
Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement, s'élève à 2 565 986,54 euros.

#### **Article 5 :**

Est approuvée la reprise des résultats du budget annexe « CT5 assainissement » et leur intégration dans le budget annexe « assainissement » comme suit :

Le résultat de clôture 2023 de la section d'exploitation s'établit à 6 757 857,23 euros.  
Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement, s'élève à - 7 458 012,12 euros.

**Article 6 :**

Est approuvée la reprise des résultats du budget annexe « CT6 assainissement », renommé en 2024 budget annexe « assainissement » comme suit :

Le résultat de clôture 2023 de la section d'exploitation s'établit à 3 973 315,36 euros.

Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement, s'élève à 1 351 321,56 euros.

Après dissolution des budgets annexes « CT1 assainissement », « CT2 assainissement », « CT3 assainissement », « CT4 assainissement » et « CT5 assainissement », il est décidé d'approuver les résultats consolidés du budget annexe « assainissement » comme suit :

Le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement s'établit à 65 796 238,64 euros.

Le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement s'élève à – 20 612 860,85 euros. Il sera reporté en dépenses sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2024.

Il est affecté en section d'investissement un montant de 20 612 860,85 euros prélevé sur l'excédent de la section de fonctionnement. Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à l'issue du vote du budget supplémentaire 2024.

Le solde de l'excédent de fonctionnement qui, par conséquent, s'élève à 45 183 377,79 euros est maintenu en section de fonctionnement et porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2024.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Budget et Finances,  
Stratégie financière,  
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA